

Communiqué de presse

Validation des acquis professionnels dans le domaine des transports : Remise de diplômes à 40 transporteurs

Pour illustrer l'importance d'une démarche volontariste de nombreux transporteurs engagés dans la voie de la professionnalisation, l'État organise une cérémonie de remise de diplômes qui se déroulera ce vendredi 29 novembre 2013 à 10h à la DEAL, pointe de Jaham et à laquelle vous êtes invités.

A cette cérémonie, 40 transporteurs se verront remettre des diplômes au titre de la validation des acquis professionnels. Seront également mis à l'honneur les 6 lauréats à la session 2013 de l'examen d'attestation de capacité professionnelle ainsi que 5 titulaires de l'attestation par la voie de l'équivalence de diplôme.

L'activité du transport qu'il soit de marchandises ou de voyageurs est de plus en plus confrontée au défi de la professionnalisation de ses acteurs dans un contexte en pleine mutation à la fois organisationnelle (développement de l'intermodalité terrestre/maritime ; mise en service prochaine du TCSP) et institutionnelle (habilitation obtenue par la Région).

Pour se préparer à ces bouleversements qui conduiront à de nouveaux défis, la profession doit s'inscrire dans une dynamique qui, pour être durable, devra s'adosser à un meilleur niveau de formation des acteurs traduit notamment par l'attestation de capacité professionnelle.

Pour obtenir cette capacité professionnelle, il existe trois voies : l'examen, l'équivalence des diplômes et la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Cette dernière s'obtient après examen sur dossier ou passage devant la commission pour la **Validation des Acquis Professionnels (VAP)** dans le domaine des transports. Cette commission est présidée par le préfet et ses membres sont des représentants de la profession. La commission VAP a été installée en Martinique en 2011.

Cette « troisième voie » concerne les transporteurs qui exercent de manière continue depuis décembre 1999 ou décembre 2006 une activité de direction d'une entreprise de transport. Elle ne sera que transitoire et s'éteindra en décembre 2014, date à laquelle la transcription des nouveaux textes européens entrera en vigueur.

Contact Presse

Nathalie NÉRÉE - Chargée de communication DEAL /Portable : 06.96.28.80.38
nathalie.neree@developpement-durable.gouv.fr